Novembre 2026



L'économie circulaire selon les secteurs d'activité au Québec

Sophie Brehain

Faits saillants

- L'économie circulaire est pratiquée par une majorité d'entreprises au Québec en 2024 : 78,6 % d'entre elles ont déclaré avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable d'économie circulaire, une proportion qui a légèrement diminué comparativement à 2022 (81,7 %).
- Le recyclage ainsi que l'entretien et la réparation sont les pratiques d'affaires circulaires mises en place par la plus grande proportion d'entreprises, et ce, peu importe le secteur d'activité.
- Les secteurs d'activités suivants se démarquent de l'ensemble des entreprises pour l'utilisation de plusieurs pratiques d'économie circulaire : les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71), l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11), le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz, et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21), ainsi que le secteur minier seul (SCIAN 212).
- À l'inverse, les secteurs du commerce de détail (SCIAN 44-45), de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51), ainsi que les secteurs regroupés des divers services

Suite à la page 2

L'analyse qui suit porte sur les pratiques d'affaires en économie circulaire que les entreprises du Québec avaient en place en 2024. Les données proviennent de l'*Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* menée par l'Institut de la statistique du Québec auprès des entreprises qui employaient cinq personnes et plus. Quelques publications sur les pratiques d'affaires écoresponsables ou sur l'utilisation des technologies propres, issues de la même enquête, sont disponibles également. Un bulletin sur l'économie circulaire présente les résultats selon la taille de l'entreprise et les quatre grands thèmes de l'économie circulaire.

Dans ce deuxième bulletin, on aborde l'économie circulaire sous l'angle des différents secteurs d'activités, à l'exception des services publics, d'enseignement, de santé et de services sociaux, et des services des administrations publiques.

L'évolution des pratiques d'économie circulaire entre les années de référence 2022 et 2024 est prise en compte dans les deux bulletins.

Les analyses présentent les différences statistiquement significatives, au seuil de 5 %, observées entre les résultats (voir l'encadré sur la méthodologie).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Québec

financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55) sont ceux dont les entreprises sont proportionnellement les moins nombreuses à avoir mis en place des pratiques d'économie circulaire.

- Le secteur bioalimentaire et le secteur des arts, des spectacles et des loisirs sont ceux où la proportion d'entreprises qui ont mis en place des pratiques d'économie circulaire a augmenté entre 2022 et 2024 pour le plus grand nombre de pratiques (six pratiques et cinq pratiques, respectivement).

1. Quelles pratiques d'affaires favorisent l'économie circulaire ?

Québec circulaire a recensé une douzaine de pratiques d'affaires écoresponsables favorisant la circularité de l'économie[1,2]. Elles ont été classées selon quatre thèmes dans le schéma ci-dessous.

L'ordre des thèmes est important, car les thèmes sont hiérarchisés selon les dommages environnementaux évités. Plus les actions interviennent tôt dans le cycle de vie des produits, plus les bénéfices environnementaux sont importants.

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire, c'est le fait d'utiliser judicieusement les ressources matérielles afin d'en éliminer le gaspillage et d'en retirer le maximum de bénéfices. L'économie circulaire vise à maximiser l'utilité des ressources déjà présentes dans l'économie plutôt que d'extraire des matières vierges, ce qui minimise les impacts environnementaux. En économie circulaire, les matières résiduelles sont une ressource matérielle potentielle.

Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire précise que l'économie circulaire est un « **système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités**[1]. »

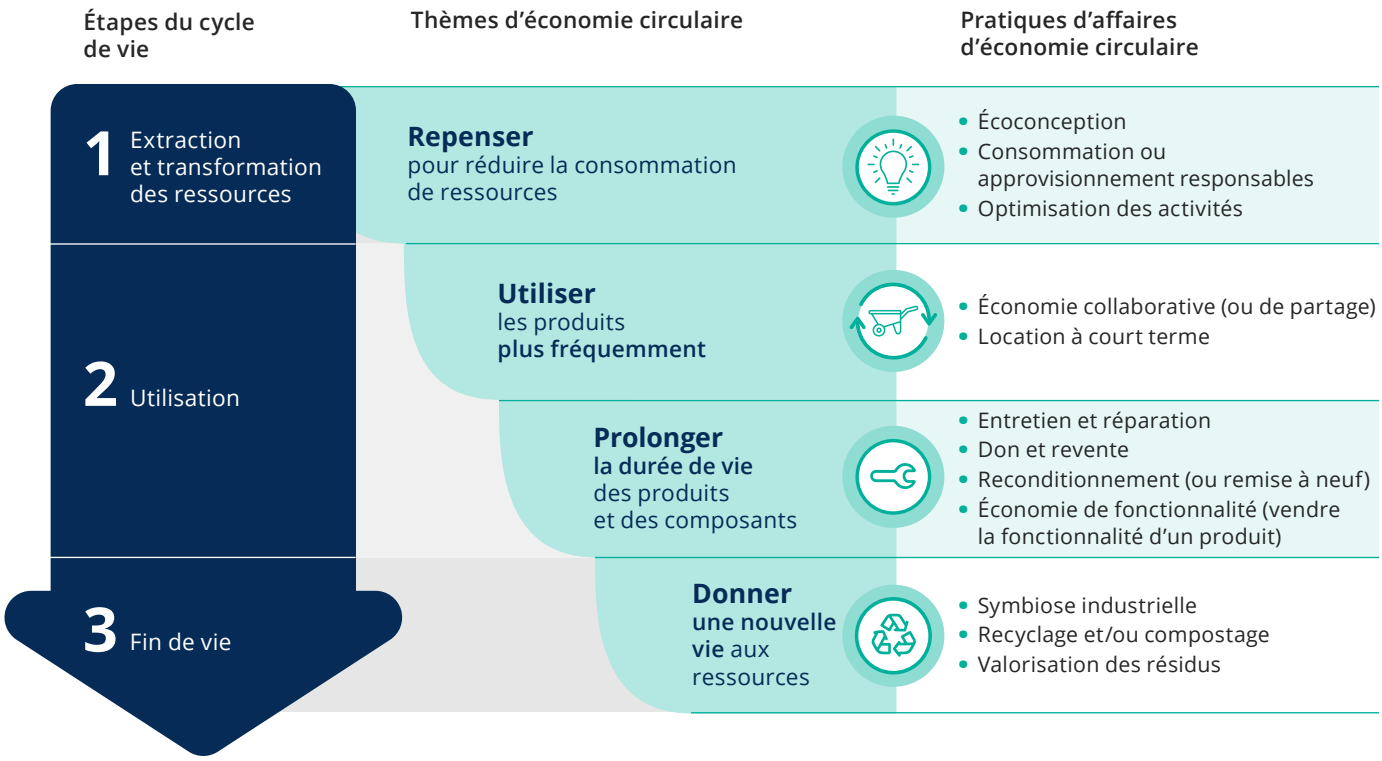
L'écoconception, l'entretien et la réparation de même que le recyclage sont des exemples de pratiques d'économie circulaire.

1. Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (2025).

1. Le réseau Québec circulaire est une initiative du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire qui vise à « accélérer la transition vers l'économie circulaire par la convergence des acteurs, des projets et des outils. » Ce réseau est également lié à d'autres plateformes similaires à l'international.
2. QUÉBEC CIRCULAIRE (s.d.).

Figure 1

Hiérarchie des thèmes d'économie circulaire, étapes du cycle de vie et pratiques d'économie circulaire



Source : Institut de la statistique du Québec.

Comme toutes les pratiques d'économie circulaire, celles qui visent à *Repenser pour réduire la consommation de ressources* ont pour objectif de faire mieux avec moins. Ces pratiques-ci sont axées sur la minimisation des matières et des ressources concernées dans la production de biens et services. Par exemple, l'écoconception est une façon de concevoir qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie (ex. miser sur des emballages plus sobres, réduire le gaspillage d'énergie dans la fabrication). Notons que les démarches d'écoconception faisant appel à la créativité, à la recherche et à l'innovation peuvent non seulement générer des bénéfices environnementaux, mais aussi contribuer à augmenter la productivité d'une entreprise[3].

Les pratiques qui visent à *Utiliser les produits plus fréquemment*, tout comme celles qui visent à *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* servent à maximiser la phase productive des produits, que ce soit par une utilisation soutenue ou par un allongement de leur durée de vie. Parmi ces pratiques d'affaires, on trouve des pratiques bien connues telles que la location, l'entretien ou la réparation, le don ou la revente, mais aussi des pratiques relativement innovantes, comme l'économie collaborative ou l'économie de fonctionnalité.

Enfin, les pratiques qui visent à *Donner une nouvelle vie aux ressources* concernent plutôt la fin du cycle de vie des produits et permettent de recirculariser les résidus dans l'économie. Parmi elles, on trouve la symbiose industrielle qui implique la création de partenariats industriels où les rebuts d'une industrie deviennent l'intrant d'une autre. Cette pratique permet de valoriser non seulement les matières résiduelles, mais également l'eau et l'énergie consommée. À titre d'exemples, un centre de données peut fournir de la chaleur à des serres pour la culture de légumes, ou une entreprise

3. BERNEMAN C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009).

qui fabrique des poutrelles de bois peut remettre celles qui sont non conformes à une entreprise qui fabrique d'autres produits en bois.

Veuillez consulter le glossaire pour une définition détaillée de chaque pratique d'affaires circulaire.

2. L'économie circulaire selon les secteurs d'activité

Les entreprises de 20 secteurs d'activité différents ont été interrogées lors de l'enquête menée par l'Institut. Ces secteurs sont classés selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les résultats sont présentés pour 12 familles de secteurs d'activité. Un regroupement constitué de différents secteurs et sous-secteurs représentant la filière bioalimentaire[4] a été ajouté en raison de son importance pour la feuille de route gouvernementale en économie circulaire. Pour la même raison, un sous-secteur a été isolé du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz, soit le sous-secteur minier, qui est également présenté.

Pour une description des secteurs d'activité, veuillez consulter le glossaire.

L'analyse qui suit présente les résultats des différents secteurs d'activité, selon les thèmes et les stratégies d'économie circulaire. Le tableau A1, comporte l'ensemble des données disponibles par secteur. Un tableau en ligne présente les mêmes données assorties de leurs mesures de précision, et ce, pour les années de référence 2022 et 2024.

Secteur primaire

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Minier (SCIAN 212)

Secteur secondaire

- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31-33)

Secteur tertiaire

- Commerce de détail (SCIAN 44-45)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de locatoin et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52-55+53+54) **Regroupés sous le libellé « Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques » (SCIAN 52-55+53+54)**
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811)

Secteur bioalimentaire

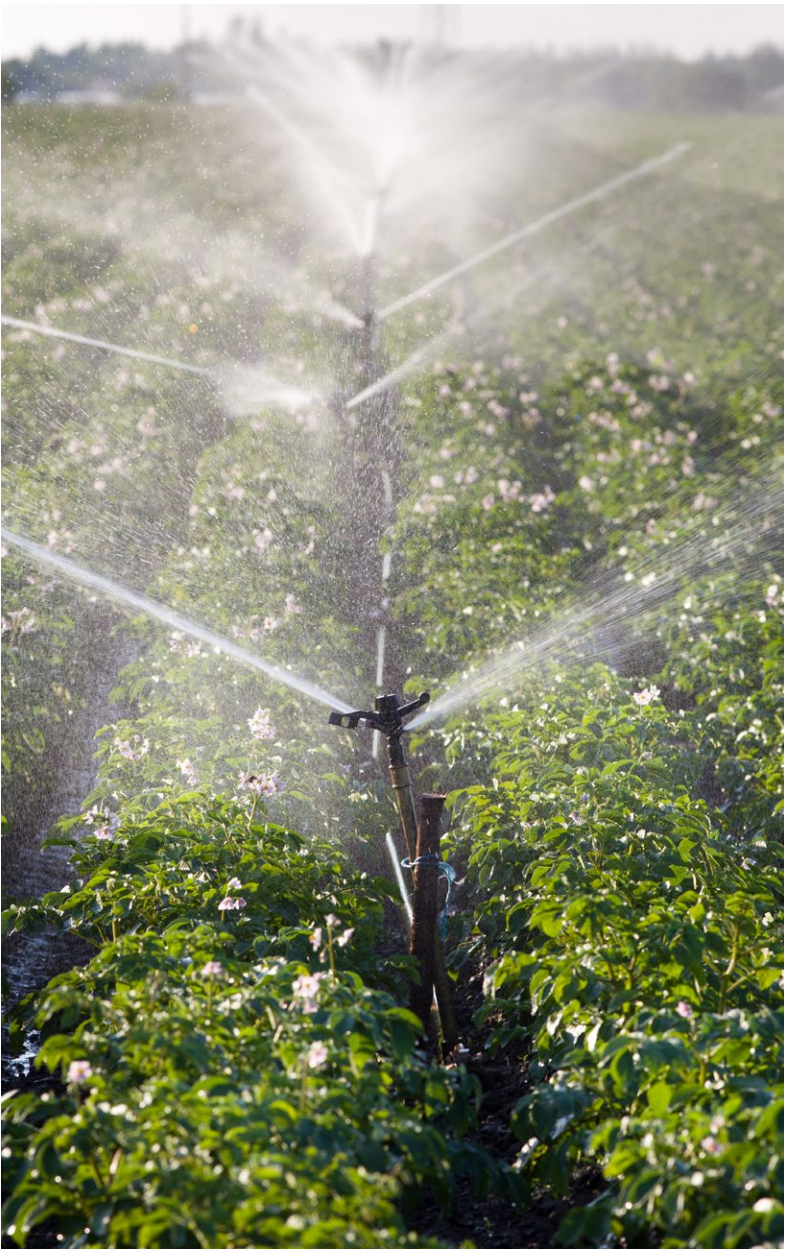
- Regroupement des sous-secteurs des cultures agricoles (SCIAN 111), de l'élevage et l'aquaculture (SCIAN 112), de la pêche, de la chasse et du piégeage (SCIAN 114), des sous-secteurs de la fabrication d'aliments (SCIAN 311), de la fabrication de boissons et de produits du tabac (SCIAN 312), des grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411), des grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (SCIAN 413), des détaillants d'alimentation (SCIAN 445), ainsi que du sous-secteur de la restauration et des débits de boissons (SCIAN 722)

4. Le secteur bioalimentaire regroupe les entreprises du secteur agricole, de distribution et de transformation alimentaires, ainsi que de la restauration. Voir le glossaire pour consulter les codes SCIAN.

2.1 Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes

- *Écoconception*
- *Consommation ou approvisionnement responsable*
- *Optimisation des activités*

Les pratiques d'affaires visant à repenser pour réduire la consommation des ressources concentrent leurs actions en amont de la chaîne de valeur des produits. Ce sont parmi les moins communes.



Chokniti / Adobe Stock

À la figure 2, on remarque qu'il y a dans chacun des secteurs primaire, secondaire et tertiaire (voir le Glossaire), des entreprises qui se démarquent par rapport à la moyenne des entreprises (ci-après « ensemble des entreprises ») par leur mise en place d'au moins une pratique d'économie circulaire visant à repenser pour réduire la consommation des ressources.

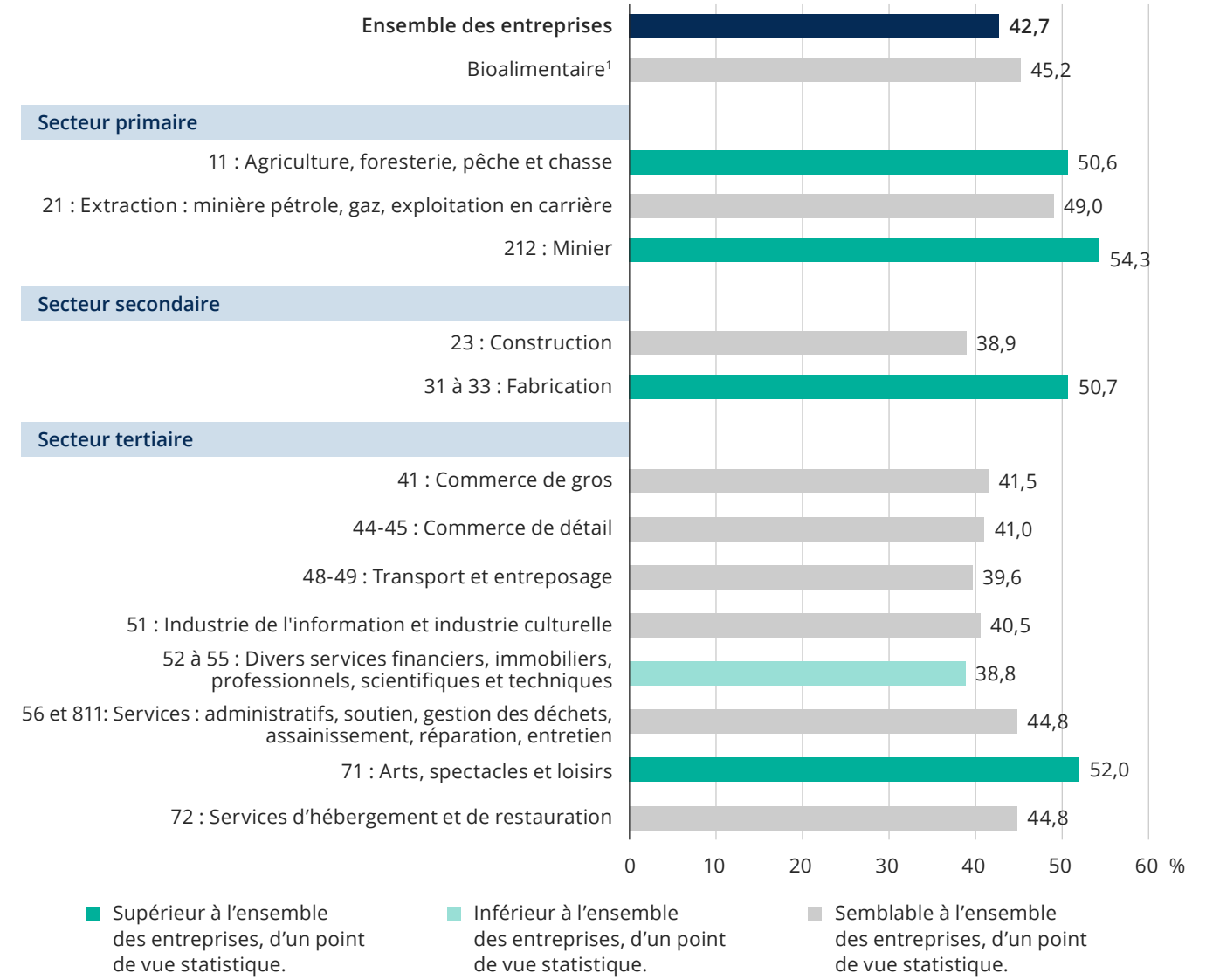
En effet, les entreprises des secteurs suivants sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne (42,7 %) à avoir adopté au moins une pratique visant à repenser pour réduire la consommation des ressources :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 50,6 %) ;
- le secteur minier seul (SCIAN 212 ; 54,3 %) ;
- la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 50,7 %) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71 ; 52,0 %).

À l'inverse, les entreprises des secteurs des divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55) se différencient par une plus faible adoption des pratiques circulaires visant la réduction à la source.

Figure 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'économie circulaire du thème Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Selon la pratique

La pratique visant à repenser pour réduire la consommation des ressources la moins courante est l'**écoconception**, mise en place par 12,5 % des entreprises au Québec.

Le secteur de la fabrication (SCIAN 31 à 33) affiche une proportion près de deux fois supérieure à la moyenne québécoise, soit de 23,4 %.

Le secteur des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) affiche également une proportion significativement plus élevée que la moyenne pour cette pratique (18,7 %).

La pratique la plus répandue de ce thème est la **consommation ou l'approvisionnement responsables** : 31,2 % des entreprises l'ont mise en place en 2024. Les entreprises des secteurs suivants sont proportionnellement les plus nombreuses à avoir consommé ou à s'être approvisionnées de façon responsable :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 36,1 %) ;
- le bioalimentaire (35,8 %) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71 ; 43,2 %) ;
- les services d'hébergement et de la restauration (SCIAN 72 ; 38,2 %).

L'optimisation des activités est mise en œuvre par plus d'une entreprise sur cinq (22,0 %). Elle est toutefois plus courante chez les entreprises des secteurs suivants :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 33,9 %) ;
- l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 27,2 %) ;
- le secteur minier seul (SCIAN 212 ; 31,5 %) ;
- la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 32,5 %).

Au tableau suivant, on présente les secteurs d'activité pour lesquels la proportion d'entreprises employant les pratiques visant à repenser pour réduire la consommation de ressources est plus élevée ou plus faible que celle de l'ensemble des entreprises. Les résultats détaillés et les mesures de précisions associées sont disponibles dans le tableau A1 et dans ce tableau en ligne.

Tableau 1

Proportion d'entreprises utilisant une pratique du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources*, et secteurs d'activité se démarquant significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2024

	Pratique d'économie circulaire		
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités
Ensemble des entreprises	**12,5 %**	**31,2 %**	**22,0 %**
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises			
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises	* * *		

* La qualité des résultats est passable. Les résultats sont à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec.

2.2 Utiliser les produits plus fréquemment

- *Économie collaborative*
- *Location à court terme*

En 2024, seuls 28,8 % des entreprises du Québec ont en place au moins une pratique pour utiliser leurs produits plus fréquemment. C'est donc le thème le moins commun parmi les quatre thèmes de l'économie circulaire. Le nombre limité de pratiques pour utiliser les produits plus fréquemment pourrait expliquer ce résultat.

Néanmoins, les entreprises de cinq secteurs d'activité se prêtent davantage à l'exercice que la moyenne. Elles représentent alors environ 40 % des entreprises de leur secteur respectif. Il s'agit des trois secteurs primaires (SCIAN 11, 21 et 212), du secteur de la construction (SCIAN 23) et du secteur des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71).

À l'inverse, le secteur bioalimentaire[5], de la fabrication (SCIAN 31 à 33), du commerce de détail (SCIAN 44-45) et des services d'hébergement et de la restauration (SCIAN 72) sont les moins susceptibles d'adopter des pratiques liées à la location à court terme ou à l'économie collaborative. En effet, seuls 20 % des entreprises de ces secteurs ont utilisé au moins une de ces deux pratiques.

Le graphique suivant présente les proportions d'entreprises qui ont pratiqué l'économie collaborative et/ou la location à court terme.

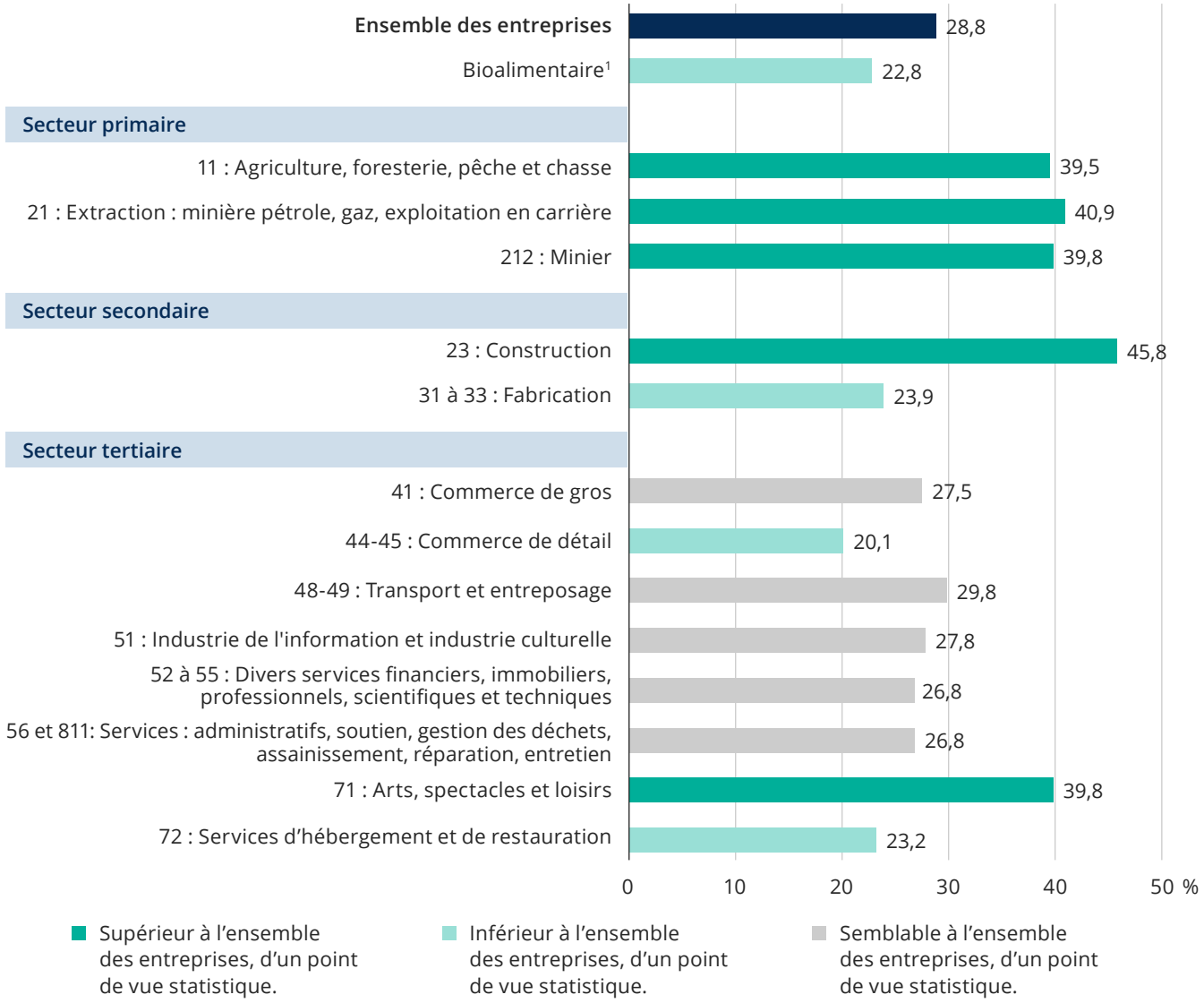


Fahroni / Adobe Stock

5. Les sous-secteurs bioalimentaires qui ne font pas partie du secteur de l'agriculture, de la pêche et de la chasse sont responsables de ce résultat, soit : la fabrication d'aliments (SCIAN 311), la fabrication de boissons et de produits du tabac (SCIAN 312), les grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411), les grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (SCIAN 413), les détaillants d'alimentation (SCIAN 445), ainsi que le sous-secteur de la restauration et des débits de boissons (SCIAN 722).

Figure 3

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Utiliser plus fréquemment*, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Selon la pratique

L'économie collaborative, qui privilégie l'usage d'un bien plutôt que la possession, est mise en place par 15,9 % des entreprises du Québec. Plusieurs secteurs d'activité se démarquent positivement de l'ensemble des entreprises :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 22,9 %) ;
- l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 21,9 %) ;
- la construction (SCIAN 23 ; 20,3 %) ;
- l'industrie de l'information et l'industrie culturelle (SCIAN 51, 20,4 %) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71 ; 27,3 %).

La **location à court terme** est utilisée par environ une entreprise sur cinq (19,3 %). Cette proportion est assez variable selon les secteurs d'activité. Le secteur de la construction se différencie le plus avec 38,3 % de ses entreprises qui déclarent louer de l'équipement, du mobilier, de la machinerie, ou des véhicules. Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 27,5 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 31,4 %), le secteur minier seul (SCIAN 212 ; 29,1 %) et celui des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 28,9 %) ont également déclaré plus fréquemment que la moyenne louer à court terme.

Au tableau suivant, on présente les secteurs d'activité pour lesquels la proportion d'entreprises employant les pratiques visant à utiliser les produits plus fréquemment est plus élevée ou plus faible que celle de l'ensemble des entreprises. Les résultats détaillés et les mesures de précisions associées sont disponibles dans le tableau A1 et dans ce tableau en ligne.

Tableau 2

Proportion d'entreprises utilisant une pratique du thème *Utiliser plus fréquemment*, et secteurs d'activité se démarquant significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2024

	Pratique d'économie circulaire	
	Économie collaborative	Location à court terme
Ensemble des entreprises	**15,9 %**	**19,3 %**
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises		
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises		

Source : Institut de la statistique du Québec.

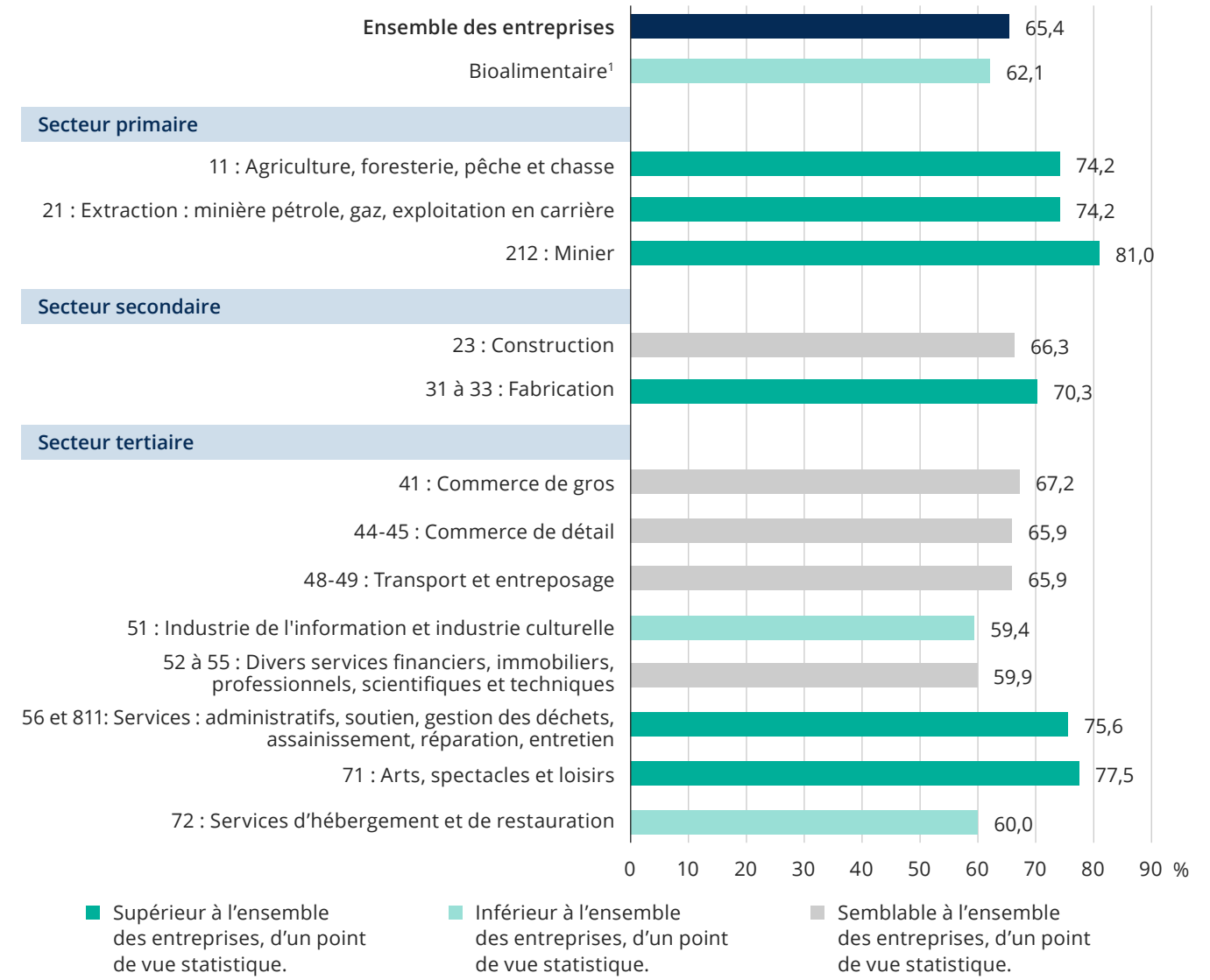
2.3 Prolonger la durée de vie des produits et des composants

- *Entretien et réparation*
- *Don et revente*
- *Reconditionnement*
- *Économie de fonctionnalité*

Les pratiques qui visent à prolonger la durée de vie des produits et des composants sont beaucoup plus présentes que celles des autres thèmes au Québec. En effet, près des deux tiers (65,4 %) des entreprises ont indiqué avoir mis en place au moins une de ces pratiques. Les entreprises des secteurs primaires (SCIAN 11, 21 et 212), de la fabrication (SCIAN 31 à 33), des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets, de l'assainissement, de l'entretien et de la réparation (SCIAN 56 et 811) ainsi que celles des secteurs

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à adopter ces pratiques.

Les entreprises de l'industrie bioalimentaire[6] et des secteurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51) et des services d'hébergement et de la restauration (SCIAN 72) sont toutefois proportionnellement moins nombreuses que l'ensemble des entreprises à adopter ces pratiques.



Pressmaster / Adobe Stock

Selon la pratique

La pratique d'économie circulaire la plus répandue, à égalité avec le recyclage, est **l'entretien et la réparation** : 52,3 % des entreprises ont déclaré entretenir et réparer certains de leurs intrants ou de leurs équipements. Cette pratique est utilisée par une plus grande proportion d'entreprises dans les secteurs suivants :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 67,6 %) ;
- l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 67,0 %) ;
- le secteur minier seul (SCIAN 212 ; 75,3 %) ;
- la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 62,0 %) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71 ; 60,8 %) ;
- les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement, et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 63,2 %).

A contrario, plusieurs secteurs des services ont significativement moins mis en place cette pratique (voir le tableau 3).

Les entreprises du secteur de l'information et de l'industrie culturelle[7] sont significativement moins nombreuses que l'ensemble des entreprises à entretenir ou à réparer leurs équipements, mais elles se démarquent positivement par le **don et la revente** de matériel (SCIAN 51 ; 44,7 %), comme les entreprises du secteur minier seul (SCIAN 212 ; 46,9 %), des secteurs des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 50,1 %) et du commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 41,3 %). Le don et la revente sont pratiqués par 37,2 % des entreprises, tous secteurs confondus.

6. Sauf pour les entreprises agricoles, de pêche et de chasse.
7. Le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle regroupe les médias, les services d'informations et d'édition, les bibliothèques ainsi que l'industrie du film et de l'enregistrement sonore (y compris la musique).

Près de 30 % des entreprises ont indiqué pratiquer le **reconditionnement** de leurs produits. Cette pratique va au-delà de l'entretien et de la réparation, puisqu'elle permet de faire une remise à neuf d'un produit. Les secteurs qui ont le plus souvent mentionné utiliser cette pratique sont :

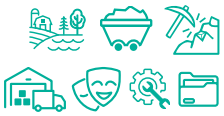
- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 36,8 %) ;
- l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 45,9 %) ;
- le secteur minier seul (SCIAN 212 ; 52,2 %) ;
- le transport et l'entreposage (SCIAN 48-49 ; 37,6 %) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71 ; 37,2 %) ;
- les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement, et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 47,8 %).

L'économie de fonctionnalité, quant à elle, demeure une pratique plus marginale ; seulement 12,7 % des entreprises ont déclaré avoir adopté cette pratique. L'économie de fonctionnalité est surtout utilisée par les secteurs de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 17,0 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 21,3 %). Aucun autre secteur ne se démarque positivement ou négativement de la moyenne.

Au tableau suivant, on présente les secteurs d'activité pour lesquels la proportion d'entreprises employant les pratiques visant à prolonger la durée de vie des produits et des composants est plus élevée ou plus faible que celle de l'ensemble des entreprises. Les résultats détaillés et les mesures de précisions associées sont disponibles dans le tableau A1 et dans ce tableau en ligne.

Tableau 3

Proportion d'entreprises utilisant une pratique du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, et secteurs d'activité se démarquant significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2024

	Pratique d'économie circulaire			
	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité
Ensemble des entreprises	**52,3 %**	**37,2 %**	**29,9 %**	**12,7 %**
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises				
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises				

Source : Institut de la statistique du Québec.

2.4 Donner une nouvelle vie aux ressources

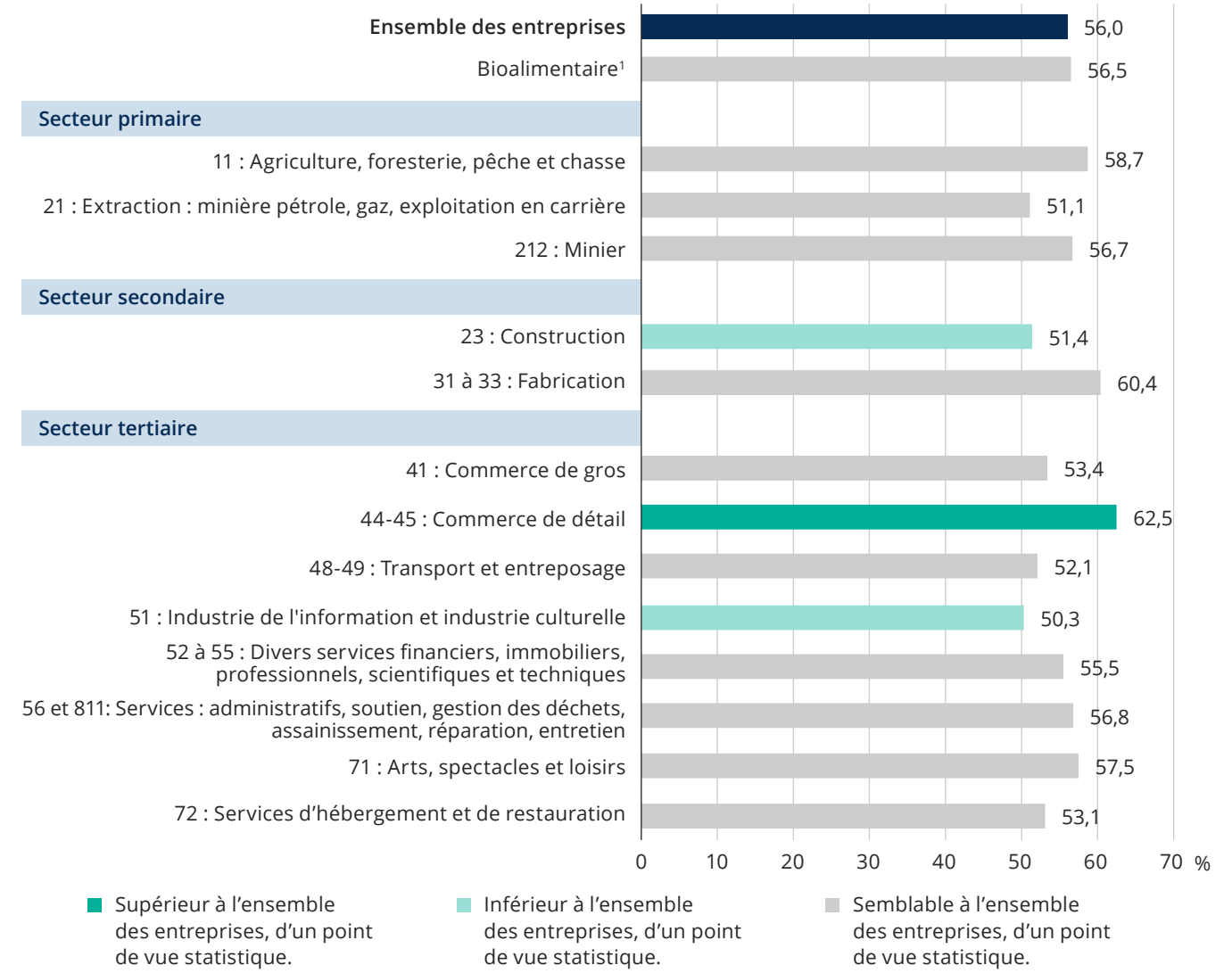
- *Symbiose industrielle*
- *Recyclage et/ou compostage*
- *Valorisation des résidus*

Les pratiques visant à donner une nouvelle vie aux ressources sont mises en œuvre par plus d'une entreprise sur deux : 56,0 % ont indiqué avoir en place au moins une de ces pratiques. Ce résultat s'explique en bonne partie par le fait que le recyclage fait partie de ce regroupement, car les trois autres pratiques du thème sont plutôt utilisées marginalement.

Peu de secteurs se différencient de la moyenne pour donner une nouvelle vie aux ressources. Il existe quelques exceptions : le commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 62,5 %), qui utilise davantage de pratiques que la moyenne, et le secteur de la construction

Figure 5

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

et celui de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, qui présentent des proportions plus basses que la moyenne, soit 51,4 % et 50,3 % respectivement.

Selon la pratique

La pratique du **recyclage** est de loin la pratique d'économie circulaire la plus répandue au Québec avec l'entretien et la réparation ; elle est présente chez 52,3 % des entreprises de cinq personnes ou plus. Les commerces de détail sont les entreprises qui sont proportionnellement les plus nombreuses à recycler (SCIAN 44-45 ; 58,9 %), alors que les entreprises du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, les moins nombreuses (SCIAN 11 ; 43,9 %). Par contre, ces dernières sont celles qui pratiquent le plus le **compostage** avec 33,5 % contre seulement 15,3 % des entreprises pour l'ensemble des secteurs d'activité. Les entreprises du secteur des services d'hébergement et de la restauration comptent parmi celles qui dépassent également la moyenne pour le compostage (SCIAN 72 ;21,1 %), tout comme celles des secteurs des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 25,8 %) et des secteurs offrant divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 18,3 %), et de la filière bioalimentaire (26,1 %).

La **symbiose industrielle** est quant à elle une pratique plutôt rare. Elle est mise en place par seulement 3,3 % des entreprises du Québec. On estime que 9,8 %*[8] des entreprises du secteur minier seul (SCIAN 212) et 6,3 %* des entreprises du secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21) ont pratiqué la symbiose industrielle, tout comme 7,4 %* des entreprises de fabrication (SCIAN 31 à 33). En raison du faible nombre d'entreprises mettant cette pratique en place, ces résultats sont de qualité passable et sont à interpréter avec prudence.

La **valorisation énergétique des résidus** est également une pratique très marginale ; elle est mise en place chez 3,1 % des entreprises. Cette stratégie est plus particulièrement utilisée chez les entreprises des secteurs primaires (SCIAN 11, 21, 212) et de la fabrication (SCIAN 31 à 33).

Au tableau suivant, on présente les secteurs d'activité pour lesquels la proportion d'entreprises employant les pratiques visant à donner une nouvelle vie aux ressources est plus élevée ou plus faible que celle de l'ensemble des entreprises. Les résultats détaillés et les mesures de précisions associées sont disponibles dans le tableau A1 et dans ce tableau en ligne.

Tableau 4

Proportion d'entreprises utilisant une pratique du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, et secteurs d'activité se démarquant significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2024

	Pratique d'économie circulaire				
	Symbiose industrielle	Recyclage et/ou compostage	Recyclage	Compostage	Valorisation énergétique des résidus
Ensemble des entreprises	**3,3 %**	**54,9 %**	**52,3 %**	**15,3 %**	**3,1 %**
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises	* * *				* *
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises				* * *	

* La qualité des résultats est passable. Les résultats sont à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec.

8. La qualité des résultats est passable. Les résultats sont à interpréter avec prudence.

3. Évolution des pratiques d'économie circulaire entre 2022 et 2024 selon les secteurs d'activité

3.1 Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes

- *Écoconception*
- *Consommation ou approvisionnement responsable*
- *Optimisation des activités*

En l'espace de deux ans, on observe que la proportion d'entreprises qui pratiquent l'écoconception et la consommation ou l'approvisionnement responsables a augmenté. Par contre, la proportion d'entreprises qui **optimisent leurs activités** ne semble pas avoir changé, peu importe le secteur d'activité.

Les entreprises sont proportionnellement plus nombreuses à pratiquer l'**écoconception** en 2024 qu'en 2022 pour quatre secteurs d'activité :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; + 7,3 points de pourcentage) ;
- la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; + 10,6 points) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 71 ; + 9,7 points) ;
- le regroupement des secteurs du bioalimentaire (+ 6,8 points).

Aucun recul n'a été observé dans les autres secteurs d'activité, qui présentent plutôt un statu quo par rapport à 2022.

Les entreprises sont proportionnellement plus nombreuses à **consommer ou à s'approvisionner de façon responsable** en 2024 qu'en 2022 dans les quatre secteurs d'activité suivants :

- la construction (SCIAN 23 ; + 8,7 points) ;
- le commerce de gros (SCIAN 41 ; + 9,6 points) ;
- les services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et les services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; + 13,9 points) ;
- le regroupement des secteurs du bioalimentaire (+ 7,5 points).

La situation n'a pas changé dans les autres secteurs.

Tableau 5

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'économie circulaire du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022 et 2024

	Repenser pour réduire la consommation de ressources								
	Écoconception			Consommation ou approvisionnement responsables			Optimisation des activités		
	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation
	%								
Ensemble des entreprises	**6,5**	**12,5**	**↗**	**23,8**	**31,2**	**↗**	**20,0**	**22,0**	**≈**
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7,3*	14,6	↗	28,1	36,1	≈	29,7	33,9	≈
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	8,4	9,1	≈	26,5	33,9	≈	23,6	27,2	≈
23 : Construction	F	11,6		17,3	26,0	↗	15,7	19,5	≈
31 à 33 : Fabrication	12,8	23,4	↗	22,8	28,1	≈	32,7	32,5	≈
41 : Commerce de gros	8,9*	12,4	≈	21,4	31,0	↗	17,4	20,8	≈
44-45 : Commerce de détail	6,5*	8,5*	≈	24,4	32,1	≈	17,2	16,9	≈
48-49 : Transport et entreposage	F	5,7*		19,7	28,6	≈	17,4	22,7	≈
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	5,5*	6,8*	≈	23,4	32,2	≈	15,0	23,1	≈
71 : Arts, spectacles et loisirs	9,0*	18,7	↗	34,1	43,2	≈	21,4	23,8	≈
72 : Services d'hébergement et de restauration	F	13,7		30,2	38,2	≈	22,1	17,8	≈
52 à 55 : Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques	8,3*	10,9	≈	25,6	27,8	≈	19,7	23,6	≈
56 et 811 : Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et services de réparation et d'entretien	F	10,2		18,7*	32,6	↗	12,2*	19,1	≈
Bioalimentaire	6,5*	13,3	↗	28,3	35,8	↗	25,0	21,2	≈
212 : Secteur minier	5,9*	10,4*	≈	25,2	33,7	≈	22,2	31,5	≈

Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.
Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.
X Donnée confidentielle
F Trop peu fiable pour être publiée
* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration (SCIAN 111, 112,114, 311, 312, 411, 413,445 et 722).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

3.2 Utiliser les produits plus fréquemment

- *Économie collaborative*
- *Location à court terme*

Entre 2022 et 2024, la proportion d'entreprises qui pratiquent **l'économie collaborative** a globalement baissé de 2,9 points de pourcentage. Cette variation n'est statistiquement significative que pour l'ensemble des secteurs d'activité et dans le secteur qui regroupe divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; – 9,3 points).

La **location à court terme** est une pratique d'économie circulaire qui a connu une hausse dans la même période (+ 8,2 points). Celle-ci est visible dans presque tous les secteurs d'activité à l'exception du commerce de détail (SCIAN 44-45), de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51), des divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55) et des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811).



Fizkes / Adobe Stock

Tableau 6

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'économie circulaire du thème *Utiliser plus fréquemment*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022 et 2024

	Utiliser plus fréquemment					
	Économie collaborative			Location à court terme		
	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation
	%					
Ensemble des entreprises	**18,8**	**15,9**	**↘**	**11,1**	**19,3**	**↗**
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	28,6	22,9	≈	17,1	27,5	↗
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	21,0	21,9	≈	18,4	31,4	↗
23 : Construction	20,8	20,3	≈	19,6	38,3	↗
31 à 33 : Fabrication	16,7	12,6	≈	9,2*	16,1	↗
41 : Commerce de gros	18,0	15,3	≈	9,5*	17,9	↗
44-45 : Commerce de détail	15,3	11,7	≈	5,0*	10,4	≈
48-49 : Transport et entreposage	16,8	17,1	≈	7,4*	19,6	↗
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	19,8	20,4	≈	15,3	17,2	≈
71 : Arts, spectacles et loisirs	29,6	27,3	≈	19,4	28,9	↗
72 : Services d'hébergement et de restauration	12,1*	12,8	≈	5,6*	13,9	↗
52 à 55 : Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques	26,1	16,8	↘	13,8*	15,8	≈
56 et 811 : Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et services de réparation et d'entretien	16,6*	12,2	≈	12,8*	18,9	≈
Bioalimentaire	15,4	13,1	≈	6,8	13,3	↗
212 : Secteur minier	15,2	19,6	≈	13,6	29,1	↗

Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.

Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration (SCIAN 111, 112,114, 311, 312, 411, 413,445 et 722).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

3.3 Prolonger la durée de vie des produits et des composants

- *Entretien et réparation*
- *Don et revente*
- *Reconditionnement*
- *Économie de fonctionnalité*



Luanateutzi / Adobe Stock

La proportion d'entreprises qui font de **l'entretien et de la réparation**, soit la pratique d'économie circulaire la plus répandue avec le recyclage chez les entreprises, n'a pas varié entre 2022 et 2024 dans la plupart des secteurs, à l'exception du secteur minier (SCIAN 212). En effet, les trois quarts des entreprises de ce secteur (75,3 %) entretiennent et réparent leurs équipements et installations en 2024, contre 60,7 % en 2022, ce qui représente une augmentation de près de 15 %.

Dans les autres secteurs, les différences dans le temps ne sont pas statistiquement significatives.

Les trois autres pratiques visant à prolonger la durée de vie des produits et des composants ont toutes connu des hausses en deux ans.

Ainsi, la proportion d'entreprises pratiquant le **don et la revente** a augmenté dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de celui de la fabrication (SCIAN 31 à 33). Lorsqu'il y a augmentation, celle-ci dépasse toujours les 10 points de pourcentage, pour une moyenne de 14,1 points de pourcentage.

La proportion d'entreprises qui pratiquent le **reconditionnement**, c'est-à-dire qui font de la remise à neuf de leurs produits usagés ou de leurs composants, a augmenté de 10,0 points en deux ans. La majorité des secteurs (10 sur 14) ont connu une hausse statistiquement significative. On observe un statu quo pour les secteurs du commerce de gros (SCIAN 41) et de détail (SCIAN 44-45), ainsi que pour l'industrie de l'information et l'industrie culturelle (SCIAN 51) et pour le secteur des divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55).

Les progrès en matière **d'économie de fonctionnalité** sont plus timides en termes d'augmentation de points de pourcentage, même si la proportion globale d'entreprises qui s'y adonnent a quand même presque doublé entre 2022 et 2024. Trois secteurs concourent à cette hausse, soit le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; + 13,2 points), le secteur des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; + 13,3 points) et le secteur bioalimentaire (+ 9,0 points). On observe un statu quo pour la plupart des autres secteurs (pour certains secteurs, la comparaison dans le temps est impossible à réaliser, en l'absence de données de qualité en 2022).

Tableau 7

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'économie circulaire du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022 et 2024

	Prolonger la durée de vie des produits et des composants											
	Entretien et réparation			Don et revente			Reconditionnement			Économie de fonctionnalité		
	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation
	%											
Ensemble des entreprises	**49,4**	**52,3**	≈	**23,1**	**37,2**	↗	**19,9**	**29,9**	↗	**6,8**	**12,7**	↗
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	63,7	67,6	≈	26,1	36,8	↗	26,6	36,8	↗	F	13,9	
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	60,9	67,0	≈	21,3	37,5	↗	28,2	45,9	↗	3,8*	17,0	↗
23 : Construction	57,9	54,6	≈	21,6	33,3	↗	19,3	29,7	↗	F	12,4	
31 à 33 : Fabrication	55,4	62,0	≈	26,7	33,3	≈	21,7	30,8	↗	8,6*	12,5	≈
41 : Commerce de gros	44,3	50,2	≈	22,9	39,4	↗	25,3	30,8	≈	4,9*	9,7	≈
44-45 : Commerce de détail	47,2	49,1	≈	26,7	41,3	↗	18,7	26,9	≈	7,2*	12,6	≈
48-49 : Transport et entreposage	52,2	56,4	≈	20,0	35,7	↗	18,3	37,6	↗	5,7*	10,6*	≈
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	31,4	33,7	≈	33,9	44,7	↗	16,7	24,8	≈	11,2*	12,7	≈
71 : Arts, spectacles et loisirs	64,5	60,8	≈	34,3	50,1	↗	21,6	37,2	↗	8,0*	21,3	↗
72 : Services d'hébergement et de restauration	42,3	50,1	≈	16,3	34,6	↗	18,4	31,6	↗	F	14,5	
52 à 55 : Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques	41,2	44,3	≈	22,5	38,1	↗	15,5*	23,0	≈	12,2*	11,9	≈
56 et 811 : Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et services de réparation et d'entretien	53,2	63,2	≈	22,8	35,9	↗	25,8	47,8	↗	8,5*	11,2*	≈
Bioalimentaire	45,9	52,3	≈	20,7	34,6	↗	20,2	29,5	↗	3,4*	12,4	↗
212 : Secteur minier	60,7	75,3	↗	24,6	46,9	↗	26,2	52,2	↗	X	16,0	

Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.
Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.
X donnée confidentielle.
F Trop peu fiable pour être publiée.
* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration (SCIAN 111, 112,114, 311, 312, 411, 413,445 et 722).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

3.4 Donner une nouvelle vie aux ressources

- *Symbiose industrielle*
- *Recyclage et/ou compostage*
- *Valorisation des résidus*

Les comparaisons dans le temps sont plus difficiles à analyser pour le thème *Donner une nouvelle vie aux ressources* que pour les autres thèmes, et ce, pour plusieurs raisons : la qualité de certaines données ou leur confidentialité ne permettent pas leur diffusion ; les pratiques du recyclage et du compostage ont été séparées pour la première fois dans le questionnaire portant sur l'année 2024 ; et la définition de la pratique d'économie de valorisation des résidus a été modifiée entre 2022 et 2024.

Néanmoins, il est possible d'observer une baisse statistiquement significative des pratiques combinées du **recyclage et/ou compostage** entre les années 2022 et 2024 (– 9,0 points).

Cinq secteurs contribuent à cette diminution, soit :

- le commerce de gros (SCIAN 41 ; – 12,6 points) ;
- l'industrie de l'information et l'industrie culturelle (SCIAN 51 ; – 17,5 points) ;
- les arts, les spectacles et les loisirs (SCIAN 1 ; – 11,7 points) ;
- les services d'hébergement et de la restauration (SCIAN 72 ; – 16,9 points) ;
- les divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; – 15,5 points).

Les proportions d'entreprises qui recyclent et/ou compostent dans les autres secteurs d'activité n'ont pas changé d'un point de vue statistique.



Nikita / Adobe Stock

Tableau 8

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022 et 2024

	Donner une nouvelle vie aux ressources										
	Symbiose industrielle			Recyclage et/ou compostage			Recyclage	Compostage	Valorisation des résidus[1]		
	2022	2024	Variation	2022	2024	Variation	2024	2024	2022	2024	Variation
	%										
Ensemble des entreprises	**3,4**	**3,3**	≈	**63,9**	**54,9**	↙	**52,3**	**15,3**	**8,2**	**3,1**	
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7,3*	4,6*	≈	60,1	57,0	≈	43,9	33,5	21,6	7,4*	
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	7,2*	6,3*	≈	53,0	49,7	≈	46,5	10,5	17,7	6,2*	
23 : Construction	F	F		53,4	50,2	≈	49,5	7,7*	5,9 *	F	
31 à 33 : Fabrication	8,7*	7,4*	≈	67,2	57,6	≈	55,9	11,6	20,4	8,1*	
41 : Commerce de gros	F	F		64,8	52,2	↘	50,7	7,9*	8,1 *	F	
44-45 : Commerce de détail	F	F		66,3	61,4	≈	58,9	15,6	6,2 *	F	
48-49 : Transport et entreposage	F	F		51,3	51,1	≈	50,9	8,7*	7,5 *	F	
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	X	F		67,5	50,0	↘	47,9	15,4	5,4 *	F	
71 : Arts, spectacles et loisirs	X	F		68,7	57,0	↘	53,2	25,8	7,3 *	F	
72 : Services d'hébergement et de restauration	X	F		69,8	52,9	↘	49,1	21,1	F	F	
52 à 55 : Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques	F	F		70,0	54,5	↘	52,0	18,3	F	F	
56 et 811 : Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et services de réparation et d'entretien	F	F		57,2	55,6	≈	55,4	5,5	F	F	
Bioalimentaire	3,7*	2,7*	≈	66,4	55,9	≈	50,3	26,1	10,9	3,7*	
212 : Secteur minier	X	9,8*		46,9	54,3	≈	52,0	11,3*	24,3	9,8*	

Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.
Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.
X donnée confidentielle.
F Trop peu fiable pour être publiée.
* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.
1. Il faut éviter de comparer les résultats sur la valorisation des résidus de 2022 avec ceux de 2024, car la définition a changé. En 2024, on précise que la valorisation est énergétique.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration (SCIAN 111, 112,114, 311, 312, 411, 413,445 et 722).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Conclusion

Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) ainsi que le secteur minier seul (SCIAN 212) et celui des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) se démarquent au chapitre des pratiques visant à *Repenser pour réduire la consommation de ressources,* à *Utiliser plus fréquemment* et à *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*. Le secteur du commerce de détail est le seul à sortir du lot en ce qui concerne les pratiques visant à *Donner une nouvelle vie aux ressources*. Cependant, aucun secteur d'activité ne se démarque significativement de l'ensemble des entreprises dans chacun des quatre thèmes de l'économie circulaire. Autrement dit, en matière d'économie circulaire, aucun secteur d'activité ne se différencie de la moyenne pour l'ensemble des étapes du cycle de vie des produits.

Par ailleurs, pour plusieurs pratiques d'économie circulaire, la proportion d'entreprises qui les a mises en place a augmenté entre 2022 et 2024.

Le secteur bioalimentaire présente des évolutions positives pour six pratiques d'économie circulaire. Ces hausses ne permettent cependant pas à la filière bioalimentaire de se démarquer positivement de la moyenne des secteurs d'activité, mais seulement de s'y conformer. Cette filière se démarque toutefois par la consommation ou l'approvisionnement responsables, puisque la proportion d'entreprises du secteur bioalimentaire qui ont mis en place cette pratique dépasse la moyenne des secteurs d'activité.

Le secteur des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) est un autre secteur où la proportion d'entreprises ayant mis en place des pratiques d'économie circulaire a évolué positivement en deux ans. Ces augmentations concernent cinq pratiques, dont l'écoconception, la location à court terme, le don et la revente, le reconditionnement et l'économie de fonctionnalité. Pour toutes ces pratiques, le secteur des arts, des spectacles et des loisirs demeure parmi les secteurs où on trouve proportionnellement le plus d'entreprises qui les ont mises en place. Mentionnons que ce secteur se démarque maintenant de la moyenne des secteurs d'activité pour neuf pratiques d'économie circulaire sur les douze analysées. Le secteur a non seulement connu une progression marquée en deux ans, mais est également en tête des secteurs qui se démarquent le plus de la moyenne pour la majorité des pratiques d'économie circulaire.

Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) et celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) sont également des secteurs pour lesquels la proportion d'entreprises qui ont des pratiques d'économie circulaire est généralement plus élevée que la moyenne des secteurs. Entre 2022 et 2024, on observe pour les deux secteurs des hausses de ces proportions dans quatre pratiques d'économie circulaire. Pour le SCIAN 11, il s'agit de l'écoconception, de la location à court terme, du don et de la revente et du reconditionnement. Pour le SCIAN 21, il s'agit de la location à court terme, du don et de la revente, du reconditionnement et de l'économie de fonctionnalité.

Les pratiques d'économie circulaire visant à repenser pour réduire la consommation de ressources et à prolonger la durée de vie des produits et des composants ont de plus en plus d'adeptes parmi les entreprises québécoises.

On ne peut passer sous silence le recul observé dans quasiment tous les secteurs d'activité de la proportion d'entreprises ayant en place des pratiques liées au recyclage et/ou au compostage. Il est difficile de distinguer si ce recul affecte particulièrement le recyclage ou le compostage, puisque le questionnaire de 2022 traitait de ces deux pratiques ensemble. Il serait intéressant de suivre l'évolution de ces proportions dans le temps.

Tableau A1

Tableau récapitulatif : Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires en économie circulaire, selon le secteur d'activité de l'entreprise, le thème et la pratique d'économie circulaire, Québec, 2024

	Repenser pour réduire la consommation de ressources			Optimiser pour utiliser plus fréquemment		Prolonger la durée de vie des produits et des composants				Donner une nouvelle vie aux ressources				
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités	Économie collaborative	Location à court terme	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité	Symbiose industrielle	Recyclage et/ou compostage	Recyclage	Compostage	Valorisation énergétique des résidus
	%													
Ensemble des entreprises	**12,5**	**31,2**	**22,0**	**15,9**	**19,3**	**52,3**	**37,2**	**29,9**	**12,7**	**3,3**	**54,9**	**52,3**	**15,3**	**3,1**
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	14,6	36,1	33,9	22,9	27,5	67,6	36,8	36,8	13,9	4,6*	57,0	43,9	33,5	7,4*
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	9,1	33,9	27,2	21,9	31,4	67,0	37,5	45,9	17,0	6,3*	49,7	46,5	10,5	6,2*
23 : Construction	11,6	26,0	19,5	20,3	38,3	54,6	33,3	29,7	12,4	F	50,2	49,5	7,7*	F
31 à 33 : Fabrication	23,4	28,1	32,5	12,6	16,1	62,0	33,3	30,8	12,5	7,4*	57,6	55,9	11,6	8,1*
41 : Commerce de gros	12,4	31,0	20,8	15,3	17,9	50,2	39,4	30,8	9,7	F	52,2	50,7	7,9*	F
44-45 : Commerce de détail	8,5*	32,1	16,9	11,7	10,4	49,1	41,3	26,9	12,6	F	61,4	58,9	15,6	F
48-49 : Transport et entreposage	5,7*	28,6	22,7	17,1	19,6	56,4	35,7	37,6	10,6*	F	51,1	50,9	8,7*	F
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	6,8*	32,2	23,1	20,4	17,2	33,7	44,7	24,8	12,7	F	50,0	47,9	15,4	F
71 : Arts, spectacles et loisirs	18,7	43,2	23,8	27,3	28,9	60,8	50,1	37,2	21,3	F	57,0	53,2	25,8	F
72 : Services d'hébergement et de restauration	13,7	38,2	17,8	12,8	13,9	50,1	34,6	31,6	14,5	F	52,9	49,1	21,1	F
52 à 55 : Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques	10,9	27,8	23,6	16,8	15,8	44,3	38,1	23,0	11,9	F	54,5	52,0	18,3	F
56 et 811 : Services : administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et services de réparation et d'entretien	10,2	32,6	19,1	12,2	18,9	63,2	35,9	47,8	11,2*	F	55,6	55,4	5,5	F
Bioalimentaire	13,3	35,8	21,2	13,1	13,3	52,3	34,6	29,5	12,4	2,7*	55,9	50,3	26,1	3,7*
212 : Secteur minier	10,4*	33,7	31,5	19,6	29,1	75,3	46,9	52,2	16,0	9,8*	54,3	52,0	11,3*	9,8*

Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.
Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.
X Donnée confidentielle.
F Trop peu fiable pour être publiée.
* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration (SCIAN 111, 112,114, 311, 312, 411, 413,445 et 722).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Glossaire

Cycle de vie

Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie[9].

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Pratiques d'affaires en économie circulaire[10]

Compostage

Traitement aérobie (en présence d'oxygène) des matières organiques, qui crée un produit solide mature : le compost. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols.

Consommation et approvisionnement responsables

Mode de consommation qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.

Le modèle d'économie circulaire propose de nouveaux critères d'achat centrés sur l'usage optimal des ressources.

Don

Cession d'un bien à une autre personne physique ou morale sans contrepartie.

Écoconception

Conception qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie, dans le but de minimiser ou de prévenir ces impacts. L'étape de conception est en effet déterminante pour réduire la quantité de ressources vierges requise dans la fabrication des biens.

L'écoconception permet par exemple :

- de concevoir des produits répondant simultanément à plusieurs fonctions ;
- de réduire la quantité de ressources nécessaire pour la fabrication et l'usage d'un produit ;
- de privilégier des ressources à faible impact (renouvelables, non toxiques, réutilisables, recyclées, etc.) ;
- d'éviter de contaminer les composantes d'origine biologique avec des intrants toxiques ;
- de favoriser un usage prolongé du produit (durabilité, réparabilité, mises à jour facilitées, etc.) ;
- de s'inspirer de la nature dans la conception des produits (biomimétisme).

Écologie industrielle/Symbiose industrielle/ Écologie industrielle et territoriale

Approche de gestion des systèmes de production industrielle qui vise à optimiser l'utilisation des ressources par les entreprises d'un territoire en s'inspirant des cycles des écosystèmes naturels.

Suite à la page 27

9. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010).
10. Définitions inspirées de Québec circulaire, de RECYC-QUÉBEC et de l'Office Québécois de la Langue Française. Certains paragraphes peuvent avoir été coupés ou modifiés à des fins de simplification.

La symbiose industrielle repose sur des synergies (échange ou mise en commun de ressources) et des stratégies de bouclage des flux qui visent à optimiser la gestion des matières résiduelles et des ressources.

On distingue :

- Les synergies de substitution, où le résidu de l'un se substitue en tout ou en partie à une matière première de l'autre ;
- Les synergies de mutualisation, où plusieurs entreprises coordonnent leurs besoins en ressources qu'elles partagent pour répondre à un besoin commun.

Économie collaborative

Économie qui repose sur l'échange et la mutualisation des biens, des services et des connaissances. Elle regroupe une grande variété de stratégies commerciales et de modèles d'échanges, avec ou sans intermédiaire, et permet de maximiser l'usage des biens et produits en circulation dans le marché. L'économie collaborative touche différents systèmes et pratiques de consommation, de production, de financement ainsi que d'acquisition et de transmission du savoir.

Aussi appelée « économie de/du partage », l'économie collaborative est facilitée par le développement de plateformes Web.

Exemples : Uber ou d'autres entreprises de transports de colis et de personnes, partages de locaux pour entreprise, Exagrange (location pair à pair d'actifs agricoles et forestiers), plateformes de partage d'expertise entre entreprises, Amigo (covoiturage), Partage Club (plateforme de partage d'objet entre voisins), Wikipédia (partage des connaissances).

Économie de fonctionnalité ou de la fonctionnalité

Modèle économique qui privilégie la vente de la performance d'usage d'un bien, plutôt que la vente du bien lui-même. On vend la mise à disposition d'un bien matériel ou d'un service. L'entreprise demeure propriétaire du bien, mais elle tire désormais ses revenus de l'usage et de l'entretien des produits.

Cette stratégie permet d'éviter la surconsommation de ressources, de promouvoir l'expertise et la valeur des services et de combattre l'obsolescence programmée par la production de biens durables et réparables.

Par exemple, Michelin offre à des propriétaires de flottes de camions lourds un service de pneumatiques plutôt que les pneus eux-mêmes. Le client ou la cliente ne possède pas les pneus, qui lui sont facturés au kilomètre. En conservant la propriété du produit, le fabricant peut gérer adéquatement la fin de cycle de vie. Le produit peut alors être réparé, remis à neuf ou démantelé pour générer de nouvelles composantes ou matières premières.

Entretien et réparation

Première stratégie pour prolonger la durée de vie des biens, l'entretien et la réparation peuvent être réalisés par le consommateur ou la consommatrice même, un organisme spécialisé (ex. : cordonnerie), le distributeur ou le fabricant. Elle vise à maintenir un produit en bon état d'utilisation ou à le remettre en état de marche pour la même fonction. La réparation permet de lutter contre l'obsolescence.

Bien que l'entretien et la réparation soient déjà très répandus pour les biens de longue durée (ex. : avions, bateaux, automobiles, habitations), on observe une tendance inverse pour les produits de consommation courante et les petits électroménagers.

Suite à la page 28

Location à court terme

En location, une organisation ou une personne est propriétaire d'un bien et en loue l'usage pour une durée déterminée. Cette stratégie est bien connue de certains secteurs, comme l'outillage, l'automobile et l'immobilier. En évitant aux clientèles d'avoir à acheter un bien dont elles ne se servent qu'occasionnellement, la location peut permettre de maximiser leur utilisation donc d'intensifier l'usage des biens. Ce modèle d'affaires répond donc au même objectif que celui de l'économie collaborative, mais il est plus adapté pour les clientèles qui ne souhaitent pas être en lien avec les autres usagers et usagères d'un même bien.

Sous l'impulsion de l'économie circulaire, la location s'étend à de plus en plus de secteurs, comme celui de la mode et du textile.

La location à court terme permet davantage d'intensifier l'usage entre les multiples utilisateurs que la location à plus long terme qui n'est pas considérée comme une pratique circulaire.

Optimisation des opérations

Amélioration ou modification des techniques, des technologies, des procédés ou des processus employés au sein d'une organisation dans le but de réduire les ressources nécessaires à certaines activités ou d'en maximiser l'utilisation.

En lien avec l'économie circulaire, les entreprises peuvent, par exemple, cibler plus efficacement les ressources prioritaires à économiser (en raison de risque d'approvisionnement, de la rareté des ressources, etc.) et trouver plus facilement des débouchés pour leurs rejets ou sous-produits.

Les nouvelles technologies peuvent aider à l'optimisation des opérations, notamment des systèmes de gestion de l'information permettant de mieux gérer la consommation de ressources, de cibler les pertes, de planifier efficacement la logistique de distribution.

La fabrication additive (dont l'impression 3D) recèle également un potentiel intéressant en matière d'économie de ressources.

Reconditionnement

Pratique qui consiste à remettre un produit ou composant à l'état neuf avec une garantie équivalente ou proche de celle du neuf. Une suite d'étapes standardisées visent à rétablir ses performances ou sa qualité d'origine et à prolonger sa durée de vie. Le produit est collecté, transporté et désassemblé. Ensuite, tous ses composants sont nettoyés et contrôlés, et certains sont changés ou réusinés. Le produit est alors réassemblé, contrôlé et remis en vente sur le marché.

Le reconditionnement permet notamment de réduire les coûts de production et de lutter contre l'obsolescence. Il s'agit d'une pratique courante dans les secteurs de l'électronique (p. ex. reconditionnement d'ordinateurs et de téléphones cellulaires), de l'automobile et de l'aéronautique, entre autres.

Recyclage

Processus par lequel une matière résiduelle subit des transformations afin d'être utilisée comme matière première dans la fabrication d'un nouveau produit.

L'économie circulaire permet d'une part de mettre en place les boucles de recyclage les plus courtes possibles et ainsi, de privilégier les marchés locaux de recyclage plutôt que les marchés d'exportation. D'autre part, dans un souci de préserver la valeur des ressources, elle invite à miser sur le recyclage qui a pour but de transformer une matière résiduelle en un produit à valeur ajoutée (suprarecyclage, qu'on nomme *upcycling* en anglais).

Suite à la page 29

Revente

Vente d'un produit usagé, généralement à un prix moindre que lors de la vente initiale. Le don et la revente constituent des pratiques de circulation des ressources par redistribution, ce qui participe à l'allongement de la durée de vie d'un produit. Les nouvelles plateformes numériques offrent de nouvelles occasions aux personnes qui veulent se départir d'objets d'entrer en contact avec celles qui en recherchent.

Valorisation énergétique des résidus

Mode de valorisation des matières résiduelles consistant à leur faire subir un traitement thermique ou chimique et à récupérer l'énergie ainsi produite pour une utilisation subséquente.

Exemples : l'incinération avec récupération d'énergie, la valorisation des rejets thermiques des procédés industriels pour le chauffage

Secteurs d'activité[11]

Les entreprises sont classées selon les secteurs ou sous-secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en fonction de leur activité principale, c'est-à-dire celle qui génère la part la plus importante du chiffre d'affaires.

Les secteurs ou sous-secteurs visés par l'enquête sont :

Secteur primaire (ou extractif)

SCIAN 11 – Agriculture, foresterie, pêche et chasse : inclut les cultures agricoles, l'élevage et l'aquaculture, la foresterie et l'exploitation forestière, la pêche, la chasse et le piégeage, ainsi que les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie. Ce secteur correspond à l'un des deux secteurs primaires désignés dans le texte.

SCIAN 21 – Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz : inclut l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction minière et l'exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz), les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière. Ce secteur correspond à l'un des deux secteurs primaires désignés dans le texte.

SCIAN 212 (secteur minier) – Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) : comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation des minéraux métalliques et non métalliques, y compris le charbon.

Secteur secondaire (ou industriel)

SCIAN 23 – Construction : inclut la construction de bâtiments, les travaux de génie civil et les entrepreneurs spécialisés.

SCIAN 31-32-33 – Fabrication (secteur manufacturier) : inclut la fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac, les usines de textiles, les usines de produits textiles, la fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues, la fabrication de produits en bois et du papier, l'impression et les activités connexes de soutien à l'impression, la fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques, de produits en plastique et en caoutchouc, de produits minéraux non métalliques, la première transformation des métaux, la fabrication de produits métalliques, de machines, de produits informatiques et électroniques, de matériel, d'appareils et de composants électriques, la fabrication de matériel de transport, de meubles et de produits connexes, ainsi que des activités diverses de fabrication.

Suite à la page 30

11. STATISTIQUE CANADA (2024).

Secteur tertiaire (ou des services)



SCIAN 41 – Commerce de gros : inclut les grossistes-marchands de produits agricoles, de pétrole, de produits pétroliers, et d'autres hydrocarbures, de produits alimentaires, de boissons, de tabac, d'articles personnels et ménagers, de véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles, de matériaux et de fournitures de construction, de machines, de matériel et de fournitures, de produits divers, ainsi que le commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers.



SCIAN 44-45 – Commerce de détail : inclut les concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles, les marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage, les détaillants d'alimentation, de meubles, d'accessoires de maison, d'appareils électroniques et ménagers, de marchandises diverses, de produits de santé et de soins personnels, les stations-service, les marchands de combustibles, les détaillants de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de chaussures, de bijoux, de bagages, de maroquinerie, d'articles de sport et de passe-temps, d'instruments de musique et d'objets divers.



SCIAN 48-49 – Transport et entreposage : inclut le transport aérien, ferroviaire, par eau, par camion, en commun, terrestre de voyageurs, par pipeline, de tourisme et d'agrément, les activités de soutien au transport, les services postaux, les messageries et services de messagers, ainsi que l'entreposage.



SCIAN 51 – Industrie de l'information et industrie culturelle : inclut les industries du film et de l'enregistrement sonore, l'édition, la radiotélévision, les fournisseurs de contenu, les télécommunications, les fournisseurs d'infrastructures informatiques, le traitement de données, l'hébergement de données et les services connexes, les portails de recherche Web, les bibliothèques, les archives et tous les autres services d'information.



SCIAN 52 – Finance et assurances : inclut les autorités monétaires, la banque centrale, l'intermédiation financière et les activités connexes, les valeurs mobilières, les contrats de marchandises et les autres activités d'investissement financier connexes, les sociétés d'assurance et les activités connexes d'assurance, les fonds et autres instruments financiers.



SCIAN 53 – Services immobiliers et services de location et de location à bail : inclut les services immobiliers, de location et de location à bail, les bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur).



SCIAN 54 – Services professionnels, scientifiques et techniques : inclut les services juridiques, les services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie, l'architecture, le génie et les services connexes de génie, les services spécialisés de design, la conception de systèmes informatiques et les services connexes, les services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques, les services de recherche et de développement scientifiques, la publicité, les relations publiques et leurs services connexes, les autres services professionnels, scientifiques et techniques.



SCIAN 55 – Gestion de sociétés et d'entreprises : inclut les entités juridiques qui ne détiennent que les titres de filiales et de sociétés affiliées dans le but de détenir une participation majoritaire ou d'influencer les décisions de gestion de ces entreprises ainsi que les établissements dont l'activité principale est l'administration, la surveillance et la gestion d'autres établissements de la société ou de l'entreprise et qui peuvent également détenir les titres de leurs filiales et sociétés affiliées.

Suite à la page 31

SCIAN 56 – Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement : inclut les services administratifs de bureau, les services de soutien d'installations, d'emploi, de soutien aux entreprises, de préparation de voyages et de réservation, d'enquêtes et de sécurité, les services relatifs aux bâtiments et aux logements, les autres services de soutien, les services de gestion des déchets et d'assainissement.

SCIAN 71 – Arts, spectacles et loisirs : inclut les arts d'interprétation, les sports-spectacles et les activités connexes, les établissements du patrimoine (tels que les musées, les jardins zoologiques et les parcs naturels), le divertissement, les loisirs, les jeux de hasard et les loteries.

SCIAN 72 – Services d'hébergement et de restauration : inclut les services d'hébergement, les services de restauration et de débits de boissons.

SCIAN 811 – Réparation et entretien : comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la réparation ou l'entretien de véhicules automobiles, de machines, de matériel et d'autres produits. Ces établissements effectuent des réparations ou des opérations d'entretien préventif pour s'assurer que ces produits fonctionnent correctement.

Le secteur bioalimentaire est constitué du regroupement des sous-secteurs des cultures agricoles (SCIAN 111), de l'élevage et de l'aquaculture (SCIAN 112), de la pêche, de la chasse et du piégeage (SCIAN 114), des sous-secteurs de la fabrication d'aliments (SCIAN 311), de la fabrication de boissons et de produits du tabac (SCIAN 312), des grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411), des grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (SCIAN 413), des détaillants d'alimentation (SCIAN 445), ainsi que du sous-secteur de la restauration et des débits de boissons (SCIAN 722).

Méthodologie de l'enquête

Le mode de collecte était multimode. Les répondantes et répondants pouvaient remplir le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI).

La collecte des données a eu lieu du 20 janvier au 6 juin 2025, auprès de 7 000 entreprises.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le rapport d'enquête.

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles dans cette série de tableaux.

Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.

Bien que les graphiques présentés semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé). Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation disponible dans les tableaux des résultats détaillés. Dans les analyses et figures présentées dans ce bulletin, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque la qualité d'une estimation est « passable », un « * » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

Bibliographie

BERNEMAN, C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009). *L'éco-conception : Quels retours économiques pour l'entreprise ?*, [En ligne], avril, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 70 p. [cirano.qc.ca/files/publications/2009s-09.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, Édition 2023*, [En ligne], Québec, L'Institut, 124 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2023.pdf].

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2025). *Accélérer le développement de l'économie circulaire - Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*, [En ligne], 59 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-economie-circulaire.pdf].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010). « Cycle de vie », *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], Québec. [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26505157/cycle-de-vie].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2025, mis à jour le 2 avril). *Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire*, [En ligne], Québec. [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/vocabulaire-economie-circulaire.aspx].

QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). Pôle en économie circulaire, [Infographie]. Repéré au www.quebeccirculaire.org/data/sources/users/5777/20220211162031-20220211poleecdiversite-des-membresfr.pdf.

QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). *Stratégies de circularité*, [En ligne]. [www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html].

RECYC-QUÉBEC (2025). *Lexique*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/lexique].

STATISTIQUE CANADA (2024, mis à jour le 6 août). Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022 version 1.0, [En ligne], Gouvernement du Canada. [www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1369825].

Autres publications d'intérêt

L'économie circulaire chez les entreprises au Québec	Novembre 2026
Les pratiques d'affaires écoresponsables	Juin 2026
L'utilisation des technologies propres	Mai 2026

Abréviations et signes conventionnels

%	Pour cent ou pourcentage
M$	En millions de dollars
*	La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Acronymes et sigles

RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *L'économie circulaire selon les secteurs d'activité au Québec*, [En ligne], Québec, L'Institut, 34 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-circulaire-2024-secteurs-activite.pdf].

Ce document a été réalisé à
l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain

Sous la direction de :

Patrick Monsengo

Relecteurs :

Christine Lessard, Sarah Roy-Milliard,
Ariane Vézina et Marie-Hélène Provençal

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Photo en couverture : KuznetsovDmitry / iStock

Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-05318-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Institut de la statistique Québec